

78^{ème} Rallye Mont-Blanc-Morzine

3, 4 et 5 septembre 2026

Championnat de France des Rallyes
Championnat de France des Rallyes 2 Roues Motrices
Championnat de France des Rallyes Team
Championnat de France des Rallyes Féminin
Classement Promotion Trophée Michelin

Clio Trophy France Asphalte

Trophée IGOL

Trophée GT2i

Trophée Alpine A290

Coupe de France des Rallyes 2026 (coefficient 4)

Championnat de la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

NOTA : S'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, les horaires de convocations, les classements et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site internet officiel : www.rallye-mont-blanc-morzine.com et seront sur l'application : [Sportity \(code RM-2022\)](#)

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses annexes) de la fédération internationale de l'automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

ORGANISATION



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Rallyes ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

(Seules les informations mentionnées aux articles 1 à 10 doivent être renseignées.)

Toute autre information sera annexée au présent règlement.)

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASAC Mont-Blanc
Nom du Rallye :	78 ^{ème} Rallye MONT-BLANC MORZINE
Date :	3-4-5 septembre 2026
Niveau d'inscription	National CFR
Eligibilité :	PEA
Participation étrangère autorisée ?	Oui
Visa Ligue (date et numéro) :	
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	



FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE

PERMIS D'ORGANISATION

N° : **545**

DATE : **06/07/2026**

Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation

Nom :	GARREAU Isabelle
Téléphone :	06 43 22 65 52
Mail :	i.garreau@rmbm.fr

Comité d'Organisation

Président :	CHERREAU Patrick
Membres :	Isabelle Garreau/Frederique Jacquemoud/Céline Evrard/ Pierre Deville/Patrick Garreau/Claude Delhom/Corinne Caze
Secrétariat du Rallye, Adresse :	Palais des Sports 74110 MORZINE
Téléphone :	06 43 22 65 52
Mail:	secretariat@rmbm.fr
Permanence du Rallye :	Palais des Sports 74110 MORZINE

Organisateur technique

Nom :	DELHOM Claude
Adresse :	15 Rue de la Préfecture 74000 ANNECY
Téléphone :	07 62 68 65 11
Mail :	c.delhom@rmbm.fr

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Samedi 4 juillet 2026
Ouverture des engagements	Samedi 4 juillet 2026
Clôture des engagements prioritaires coupe de marque, CFR et/ou Trophée MICHELIN, Trophée Alpine et ses challenges	Lundi 17 aout 2026
Clôture des engagements	Lundi 24 aout 2026
Vérifications administratives préliminaires Distribution du Road-Book 1^{ère} session	Vendredi 28 aout 2026 18h30 à 22h00 Palais des Sports Morzine Samedi 29 aout 2026 6h30 à 10h30 Palais des sports Morzine Dimanche 30 aout 2026 9h00 à 10h00 Palais des Sports Morzine
Reconnaitances 1^{ère} session (Voir Tableau)	Samedi 29 aout 2026 : 6h30 à 19h00 Dimanche 30 aout 2026 : 6h30 à 19h00
Vérifications administratives préliminaires Distribution du Road-Book 2^{ème} session	Mardi 1^{er} septembre 2026 11h00 à 21h00 Palais des Sports Morzine Mercredi 2 septembre 2026 6h30 à 8h30 Palais des sports Morzine
Reconnaitances 2^{ème} session (Voir Tableau)	Mardi 1^{er} septembre 2026 15h00 à 19h00 Mercredi 2 septembre 2026 6h30 à 19h00 Jeudi 3 septembre 2026 6h30 à 15h00
Vérifications techniques	Jeudi 3 septembre 2026 – de 10h à 20h CFR et autres – Route la combe à Zore Clio Trophy France – Place de la Poste Team – dans les structures Trophée Alpine A290 – Place de la Poste
Horaires spéciale d'essai	Jeudi 3 septembre 2026 8h30 à 12h30 et de 13h00 à 17h30
Ouverture du Parc assistance TEAMS	Mercredi 2 septembre 2026 14h00 – Palais des Sports Morzine
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs	Jeudi 3 septembre 14h30 Palais des Sports de Morzine

Publication de la liste des concurrents admis au départ et ordre de départ de la 1 ^{ère} étape	Jeudi 3 septembre 2026 21h30
Briefing des pilotes	Ecrit
Départ étape 1 Morzine	Vendredi 4 septembre 2026 6h30 – Podium – Place Office Tourisme 8h35 Trophée Alpine A290 - place poste
Publication des résultats partiels	Numérique site et application : www.rallye-mont-blanc-morzine.com Sportity
Arrivée étape 1 Morzine	Vendredi 4 septembre 2026 20h58 – Parc Morzine Vendredi 4 septembre 2026 19h53 Trophée Alpine A290 – place Poste
Départ étape 2 Morzine	Samedi 5 septembre 2026 8h00 – Podium – Place Office Tourisme 6h15 Trophée Alpine A290 - place poste
Arrivée étape 2 Morzine – Podium	Samedi 5 septembre 2026 18h43 – Podium – place office Tourisme Samedi 5 septembre 2026 17h30 Trophée Alpine A290 – Place Office
Vérifications finales dès l'arrivée Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC	Samedi 5 septembre 2026 Ateliers municipaux – Route de la Plagne – Morzine RENAULT et Alpine A290 - Structure - Place de la Poste - Morzine
Publication des résultats	Samedi 5 septembre 2026 Classement provisoire : 30mn après l'arrivée du dernier concurrent au dernier CH
Remise des prix sur le podium : la procédure de passage sur le podium sera conforme au règlement du CFR.	Samedi 5 septembre 2026 Podium – Place Office Tourisme - Morzine

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

Fonction	Nom & numéro de licence
FFSA	Hervé BESSON – Président de la Commission des Rallyes Philippe BOUVIER – Coordinateur CFR Mathieu ANNE – Rédaction Réseaux Sociaux FFSA Vivian CUGUILLIERE – Speaker FFSA
Observateur FFSA	Gérard MAURIN 9417/0521
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Yvan PRISTCHEPA 205325/0804
Commissaires Sportifs	Jean Claude CRESP 26/0706 Alain ROSSI 7529/0725
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Fabien ZYCH 4626/0805
Directeur de Course	Jannick DAUBIGNE 6560/1504
Directeurs de Course Adjoint et Nouveau Départ	Gérard PLISSON 122983/0410
Directeurs de Course Adjoint VHC Trophée Alpine A290	Patrick BOUTEILLER 128253/0804
Directeurs de Course Adjoint VHRS-VMRS	Robert GALLI 9206/0745
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	Nicole BONNET 7422/0901 Sylvie ZYCH 3416/0805 Pierre BOÏ 12623/0606 Guillaume FAYET 162390/0904 Serge FREVILLE 27121/0414 Jean Claude HECTOR 1805/0321 Michel LAROU LANDIE 8495/1018
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	Jeanne BOÏ 27373/0606 Laurent TEILLARD 10182/1004 Marc HABOUZIT 7145/1610 Christophe ARIOLI 228702/0712 Jean Luc TORLIGUIAN 243435/0410 Franck BELLET 43174/0507
Adjoints directeur de course responsable Parc fermés – CH Parc assistance et parc de repositionnement	Thierry HERITIER 1713/0517
Commissaire Technique responsable	Christian BONIN Délégué technique FFSA 188/0318 Michel PETETIN Délégué technique Adj. et Team 217737/0409
Commissaires Techniques adjoints	Yannick BOSSEAU 223616/0505 Dominique TURPIN 119028/0721 Daniel CASOLARI 187421/0745 Benjamin BACHASSE 207620/0507 Olivier CORDOVADO 149470/0507 Marc MAÏANO 37395/0706 Christophe BIAGIONI 169294/0721
Commissaires Techniques adjoints	Bertrand FRANCOU 4010/0729

	Anthony GABLIN Jean Marc RANCON	340006/0510 14085/0515
Commissaires techniques Renault	Laurent BLANCHOU	52852/1411
Commissaires techniques Alpine A290	Floriane HURTAUD	353233/1205
Médecin chef	Patrick CHERREAU	23731/0510
Médecin chef Adjoint	Stéphanie DAZY	225283/0414
Médecin Chef Adjoint	Anna SIMIAND	385625/0510
Chargés des relations avec les concurrents	Françoise FREVILLE Resp.	111134/0414
	Patrick SAILLET Resp. carnet / VHC	5038/0518
	Jocelyne MUGNIER	257704/0515
	Christian FINA	314639/0804
	Danielle HARTL (Alpine A290)	27116/0322
	Jean Marc SEGOUIN	3352/1511
Juges de faits	Jean Claude BESSAOU	324723/0909
	Yves PAIHLORES	140915/0909
Chargé des relations avec la presse	Céline EVRARD	17247/0510
Informatique et Classements	Patrick SOFT	
Géolocalisation	VDS Racing	06 78 63 46 79
Transmission Radio	ALT GROUP EVENTS	
Speaker	Philippe GAVARD	
	Vivian CUGUILLIERE – Speaker FFSA	
Voiture Tricolore	Christian GIBILY - DC	3302/0514
	Jean Paul MAILLET – Chauffeur	227350/0510
Voiture Autorité	Thierry FABRE – DC	86560/0514
	Claude DELHOM – Chauffeur	152789/0510

A l'exception des membres du Collège des Commissaires sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans le présent règlement particulier, dans les règlements des rallyes de doublure, et dans ses éventuels additifs, sont compétents en tant que Juges de fait.

1.2. : ELIGIBILITE

Le 78^{ème} RALLYE MONT-BLANC - MORZINE (Rallye NPEA) compte pour :

Les titres et classements FFSA :

- Championnat de France des Rallyes Pilotes
- Championnat de France des Rallyes Copilotes
- Championnat de France des Rallyes 2 Roues Motrices
- Championnat de France des Rallyes Féminin
- Championnat de France des Rallyes Teams
- Classement Promotion Trophée Michelin
- Trophée IGOL
- Trophée GT2i CFR FFSA
- Clio Trophy France Asphalte
- Trophée Alpine Elf Rally
- Coupe de France des Rallyes 2026 (coefficient 4)
- Championnat de la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes
- Trophée Alpine A290

1.3P. : VERIFICATIONS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Les équipages régulièrement engagés devront consulter le site internet www.rallye-mont-blanc-morzine.com pour prendre connaissance :

- de la confirmation de leur engagement
- de leur heure de convocation pour les vérifications administratives complémentaires et techniques, ainsi qu'aux différentes obligations auxquelles ils seraient soumis. Aucune convocation par courrier ne sera envoyée.

Les informations seront disponibles à compter **du vendredi 28 août 2026 à 15h.**

Les vérifications administratives :

1.3.1.

Des vérifications administratives préliminaires auront lieu lors de la prise du carnet d'itinéraire au Palais des Sports – 502 Route du Palais des Sports 74110 Morzine : Voir horaire page 1

Les concurrents devront présenter les documents suivants :

- Permis de conduire en cours de validité, Pilote et Copilote.
- Licence valable pour l'année en cours Pilote et Copilote.
- Autorisation ASN pour les concurrents étrangers.
- Autorisation du propriétaire du véhicule permettant au pilote de le conduire pendant l'épreuve lorsqu'il n'en est pas le propriétaire.
- Fiche carburant.
- Photocopie de la 1^{ère} page de la fiche d'homologation de la voiture.
- Photocopie de la première page du passeport technique.

Les concurrents recevront les documents et stickers nécessaires à l'identification de leur voiture et divers autres documents, notamment les obligations auxquelles ils seront soumis (marquage, carnet de reconnaissance, fiche essence etc...).

Parcs à Remorques : Parking des Avenièrès 1 et Parking des Prodains 2.

Les remorques devront être identifiées par le N° de course DU CONCURRENT (autocollant fourni aux pré-vérifications)

Elles devront être OBLIGATOIREMENT stationnées dans les parkings qui leur sont dédiés. Toute remorque non identifiée et/ou mal garée sera enlevée par la fourrière de Morzine. Les frais de restitution seront à la charge du concurrent.

Identifiées avec leur numéro de course (article 4), les voitures ne pourront circuler que dans les horaires correspondants, sur les itinéraires définis en annexe entre le Parc à remorques (éventuellement vérifications techniques) et le Parc de départ (Parc fermé), aller et retour.

1.3.3.

Vérifications techniques

Les vérifications techniques avant le départ du rallye auront lieu suivant l'heure de convocation précisée sur le site internet www.rallye-mont-blanc-morzine.com et l'application Sportity et publiée sur le site internet le **vendredi 28 août 2026 à 15h.**

Les voitures devront être « stickées » (plaques, numéros, publicité, etc., ...) avant de passer aux vérifications.

A l'issue des vérifications, les voitures devront être placées en parc fermé de départ (Place de l'office de Tourisme)

Les vérifications techniques auront lieu :

- Route de la Combe à Zore à Morzine : pour le Championnat de France et autres.
- Championnat de France Team : sous leurs structures respectives
- Place de la Poste (Parc assistance1) à Morzine : pour RENAULT Clio Trophy France Asphalte et le Trophée Alpine A290

Vérifications techniques finales :

- **Championnat de France et autres** : Ateliers Municipaux, route de la Plagne – 74110 Morzine.
- **Trophée Alpine A290** : Place la Poste (parc assistance 1) – Morzine.
- **RENAULT** : Garage RENAULT MAGNIN - Chemin rural dit de la Perry - 74430 Saint Jean d'Aulps.

Tarif horaire de la main d'œuvre : **60 € TTC.**

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

Les véhicules de reconnaissance, d'assistance et d'ouvriers, même porteurs de plaques ou panneaux spécifiques délivrés par l'organisateur, ne peuvent en aucun cas être considérés comme participants officiellement au **78^{ème} Rallye Mont-Blanc - Morzine**. Ils ne sont pas couverts par la police d'assurance de celui-ci et restent sous la seule et entière responsabilité de leur propriétaire.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. : DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Tout concurrent désirant participer au **78^{ème} RALLYE MONT-BLANC - MORZINE**, doit adresser au secrétariat du Rallye :

ASAC Mont-Blanc
15 rue de la Préfecture
74000 Annecy
Tél. 04.50.52.96.00 - 06.43.22.65.52

La demande d'engagement remplie en ligne et imprimée sur www.rallye-mont-blanc-morzine.com ou www.ffsa-inscriptions.org avant le lundi **24 août 2026 à minuit** (cachet de la poste faisant foi) **exclusivement par courrier postal à l'ASAC MONT-BLANC et devra obligatoirement être accompagnée du montant des droits d'engagement.**

Lundi 17 août 2026, date limite de priorité d'engagements : **pour les concurrents inscrits au CFR, Trophée Michelin France, Trophée Alpine A290 et toutes les coupes de marques.**

Nota : aucune demande ne sera acceptée par mail.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 230 voitures maximum, hors trophée A290 (Electrique).

3.1.11.P. Les droits d'engagement sont ainsi fixés :

- Droits normaux : **1290 €** avec la publicité facultative des organisateurs, **système de géolocalisation inclus.**
- Droits minorés : **1150 €** avec la publicité facultative des organisateurs, **système de géolocalisation inclus** pour les équipages complets licenciés **ASAC Mont-Blanc** (sauf ceux engagés en CFR, Trophée Michelin France et toutes les Coupes de marques)
- **2580 €** sans la publicité référée ci-dessus.

Les pilotes peuvent participer au rallye sans obligation d'inscription au CFR ou au classement promotion, mais ne marqueront pas de points.

- **Droits Trophée Alpine A290 : 1290€** avec la publicité facultative des organisateurs, **système de géolocalisation inclus.**

Pour les virements : Crédit Agricole des Savoie – Annecy Parmelan
RIB : 18106 00019 19104618050 55
IBAN : FR76 1810 6000 1919 1046 1805 055
BIC : AGRIFRPP881

Les frais de virement sont à la charge de l'expéditeur, le montant du virement devant être net pour l'organisateur.

Bien indiquer le nom de l'équipage dans le libellé du virement.

Le justificatif devra être envoyé au secrétariat du Rallye avant la date de la clôture des engagements respectifs. Si le virement n'est pas crédité au compte ci-dessus lors des vérifications administratives préliminaires, un versement en espèces sera demandé.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. **Le montant des droits d'engagement et tous les suppléments éventuels seront encaissés par l'association organisatrice à la clôture des inscriptions respectives.**

La demande d'engagement doit **obligatoirement être accompagnée de :**

- a) **la photocopie de la licence du concurrent et de celle du co-pilote**
- b) **la photocopie du permis de conduire du concurrent et de celui du co-pilote**
- c) **L'autorisation ASN pour les concurrents étrangers**
- d) **l'attestation d'autorisation de conduire du propriétaire de la voiture, si différent du pilote.**
- e) le formulaire "fiche de reconnaissances"
- f) le formulaire "parc assistance"
- g) le formulaire « **ouvreur** » pour les concurrents autorisés.

Nota : aucun de ces formulaires ou photocopies ne sera accepté par mail, exclusivement par courrier.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, seraient dans l'obligation de déclarer forfait, sous réserve qu'une demande **par lettre recommandée** parvienne à l'organisateur.

La retenue sera de :

- 30 % pour les demandes reçues **avant le jeudi 27 août 2026.**
- 50 % pour les demandes reçues du **jeudi 27 août 2026 jusqu'au début des vérifications : jeudi 3 septembre 2026 à 10h.** Au-delà de ce délai, les droits d'engagement seront conservés dans leur intégralité par l'organisateur.
- Tous les remboursements se feront sur la base de l'engagement, déduction faite du montant du système de géolocalisation (65€).
- **Aucun remboursement ne sera effectué pour les concurrents non admis à l'issue des vérifications administratives ou techniques pour non-conformité de la voiture ou non présentation des documents nécessaires, ou forfait après le jeudi 3 septembre 2026 à 10h.**
- **De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent, en outre, connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.**

3.2 : Equipages

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.2.10P : Tous les concurrents, pilotes et officiels du rallye devront obligatoirement être en possession de leur licence valable pour l'année en cours, de leur permis de conduire et d'une pièce d'identité valide et ce pendant toute la durée du rallye.

A chaque départ d'étape, au H-10, les permis et licences de l'équipage seront systématiquement contrôlés par les commissaires chargés des relations avec les concurrents.

Retrait de licence : (Voir règlement médical)

3.3 : Ordre des départs

La liste des numéros de compétition sera établie par la personne désignée à cet effet par la FFSA et proposée à l'organisation pour validation.

Bénéficieront, dans leur groupe, d'une priorité de positionnement dans l'ordre de départ, **les pilotes inscrits aux Championnats de France et Classement Promotion, Coupes de Marques et Trophées** :

La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères, en justifiant les raisons.

Pour la 2^{ème} étape, l'ordre des départs sera celui du classement général provisoire à l'issue de la dernière ES courue, hors pénalités, de la 1^{ère} étape. Les pénalités de la 1^{ère} étape seront incluses à la fin de l'étape et affectées au plus tard 1h avant le départ de la 2^{ème} étape.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. : ASSISTANCE

Conforme au règlement du Championnat de France des Rallyes FFSA 2026.

4.3.1 ZONE DE RAVITAILLEMENT

Ravitaillement dans les parcs d'assistance et dans les stations-services sur le parcours (selon road book).

4.3.2.1 PARC D'ASSISTANCE

L'assistance sera interdite sur la totalité du parcours, sauf dans les parcs prévus à cet effet. (Voir plans disponibles sur le site www.rallye-mont-blanc-morzine.com).

Seul le catering aux membres du team est autorisé dans le parc d'assistance.

Aucun réceptif ni opération de relations publiques ne pourront avoir lieu dans les parcs d'assistance, sans accord préalable de l'organisateur. Il ne sera délivré qu'un **seul panneau d'assistance par voiture engagée**. Seules les voitures portant ce panneau d'assistance **obligatoirement collé sur le pare-brise** sont autorisées dans les parcs d'assistance.

Les véhicules de reconnaissance ainsi que ceux des ouvriers ne sont pas autorisés dans les parcs d'assistance.

Pour tout véhicule supplémentaire dans les parcs d'assistance, il sera délivré **une plaque et un adhésif « assistance numérotée »** moyennant **180 € pour la première et de 300 € pour chaque plaque supplémentaire** (à régler lors de l'engagement).

Pour les Teams du Championnat de France, leur seront accordés : 200 m² jusqu'à 3 voitures exploitées (hors VHC et doublure régularité sportive), 40 m² par voiture supplémentaire.

La surface attribuée à un concurrent dans le parc d'assistance est de **60 m²** pour une voiture + **40 m²** par voiture supplémentaire dans le cas où plusieurs équipages souhaiteraient se regrouper. **Toute surface supplémentaire à celle prévue réglementairement devra faire l'objet d'une demande avant la clôture des engagements et qu'elle soit réalisable.**

Les M² supplémentaires seront facturés 8 HT soit 9.60 TTC le M², ils devront être réglés à l'engagement ou au plus tard à la mise en place. A défaut de ce règlement, le ou les équipages concernés seront convoqués au collège des commissaires sportifs.

L'accès des véhicules d'assistance aux parcs d'assistance est autorisé dès le jeudi 3 septembre 2026 à 9h.

Le concurrent est responsable de ses véhicules d'assistance et devra, à l'issue de l'assistance, laisser un emplacement propre sans aucun détrit et, en particulier, devra conserver ses bidons de

carburant vides avec lui. Le concurrent est responsable du comportement de son équipe d'assistance et de ses accompagnants. Tout acte ou non-respect de cette règle sera soumis à sanction décidée par le collège des commissaires sportifs.

4.3.2.3 PRODUCTION D'IMAGES FFSA

Conforme au règlement du Championnat de France des Rallyes FFSA 2026.

4.3.2.4

Dans les parcs d'assistance, il est **OBLIGATOIRE** :

- de tenir, à proximité immédiate et accessible de l'emplacement de chaque voiture de course, **un extincteur** pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de **5 kg**, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis **moins de 2 ans**.
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures.
- de disposer, sous chaque voiture de course, **une bâche étanche** (3m x 5m au minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture, **ainsi qu'une bâche étanche sous la partie mécanique des véhicules d'assistance**.
- de prendre en charge l'enlèvement des déchets, au plus tard lorsque l'équipe quitte les parcs d'assistance.
- Il est précisé que le piquetage est interdit.

La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche et/ou de piquetage dans les parcs sera de 200 €.

La pénalité pour non-respect des règles de propreté sera de 300 euros.

Le Comité d'organisation vous remercie, par avance, pour votre compréhension envers les commissaires qui sont là pour que le rallye se déroule dans le respect d'autrui et de la réglementation.

4.3.2.5. VITESSE DANS LE PARC D'ASSISTANCE

La vitesse des véhicules dans le parc d'assistance est limitée à 30 km/h. sous peine d'une pénalité appliquée par les commissaires sportifs. La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par les officiels du rallye et toute infraction sera soumise aux commissaires sportifs qui détermineront la sanction à appliquer.

4.4 GEOLOCALISATION

Les instructions d'installation sont également disponibles sur les sites : www.ffsa.org et sur le site du rallye : www.rallye-mont-blanc-morzine.com ainsi que [Sportity](https://www.sportity.com).

4.6 CAMERAS ET APPAREILS DE PRISE DE VUE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.7 EXTINCTEURS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.8 CARBURANT

L'équipage ou son représentant devra déclarer le carburant que sa voiture utilise durant l'épreuve

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P : IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P : PUBLICITE

Conforme au règlement du CFR.

Les publicités obligatoire et facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

Toute manifestation de promotion et / ou opération VIP utilisant le site de Morzine, l'image ou l'appellation « Rallye Mont-Blanc – Morzine » devra impérativement obtenir l'accord écrit du Comité d'organisation.

La pose de tous supports publicitaires sur le parcours du rallye ou à proximité immédiate (visibles des spectateurs), l'organisation d'opérations de relations publiques, de réceptions et, en général, l'utilisation à des fins publicitaires ou de promotion du nom, **des images du 78^{ème} RALLYE MONT-BLANC - MORZINE**, sont **formellement interdites sans autorisation exclusivement écrite de l'organisateur.**

Ceci s'applique particulièrement à chaque entreprise, collectivité, association, et organisme apportant leur aide sous quelque forme que ce soit à un concurrent engagé. Le concurrent est solidairement responsable des actions de ses partenaires. En cas d'infraction à cette règle, le concurrent devra verser une somme égale à 10 fois le montant de l'engagement le plus élevé.

De même, la prise de vue vidéo ou film hors du cadre privé et familial, ainsi que la commercialisation de toute image sous quelque forme que ce soit, est interdite sans accord exclusivement écrit de l'organisateur ou, à défaut, de la FFSA.

Des poursuites judiciaires pourront être engagées contre les contrevenants.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. : DESCRIPTION

Le **78^{ème} RALLYE MONT-BLANC - MORZINE** représente un parcours total de **517.84 km** comportant **12** épreuves spéciales, totalisant **196.04 km**. Il est divisé en 5 sections et 2 étapes.

Récapitulatif	ES	Nbre ES	Liaisons	TOTAL	% ES
1^{ère} étape - vendredi	106.30 km	6	223.54 km	329.84 km	32.22 %
2^{ème} étape - samedi	89.74 km	7	94.26 km	188 km	47.73 %
Total Rallye	196.04 km	12	317.80 km	517.84 km	37.85 %

Le découpage de l'itinéraire, ainsi que les contrôles horaires, de passage, périodes de neutralisation, sont repris dans le carnet de contrôle et le carnet d'itinéraire (road-book).

6.2P : RECONNAISSANCES

Conforme au Règlement du Championnat de France des Rallyes 2026.

Tableau des reconnaissances :

Jours autorisés - Panachage des jours interdits

Timing pour 2 passages autorisés :

SESSION 1		Samedi 29 aout	Dimanche 30 aout
ES 1		6h30 à 9h45	
ES 6			6h30 à 9h45
ES 2 - 4		8h à 19h	8h à 19h
ES 3 - 5		8h à 19h	8h à 19h
ES 7 - 10		8h à 19h	8h à 19h
ES 8 - 11		8h à 19h	8h à 19h
ES 9 - 12		8h à 19h	8h à 19h

SESSION 2	Mardi 1 septembre	Mercredi 2 septembre	Jeudi 3 septembre
ES 1		06h30 à 9h45	
ES 6			06h30 à 9h45
ES 2 - 4	15h à 19h	08h à 19h	08h à 15h
ES 3 - 5	15h à 19h	08h à 19h	08h à 15h
ES 7 - 10	15h à 19h	08h à 19h	08h à 15h
ES 8 - 11	15h à 19h	08h à 19h	08h à 15h
ES 9 - 12	15h à 19h	08h à 19h	08h à 15h

Les équipages devront fournir l'identification formelle de leur véhicule de reconnaissance.

Les reconnaissances sont limitées dans le temps (**voir tableau sessions 1 et 2**), et en nombre de passages dans chacune des ES (**2 passages maximum**). Les pilotes auront la possibilité de choisir l'une des deux sessions de reconnaissance proposées par l'organisateur et devront l'inscrire sur le bulletin d'engagement. Le panachage week-end / semaine est interdit.

Les concurrents doivent inscrire eux-mêmes au stylo à bille, sur la fiche de reconnaissance insérée au début de roadbook, les renseignements demandés (les heures de départ, d'arrivée et éventuellement de passage dans les ES).

Les vidéos des épreuves spéciales seront à disposition sur le site officiel du rallye en date de la clôture des engagements (lundi 24 août 2026 minuit)

Le refus de se laisser contrôler sera considéré comme une infraction aux règles de reconnaissance et pénalisé comme tel.

Le retour en arrière sur le parcours des ES est interdit.

IMPORTANT : Les jours des reconnaissances, les cordes seront matérialisées soit par un marquage au sol, par des piquets de chantier et / ou des séparateurs de voie lestés selon les cas. La détérioration volontaire des protections pourra entraîner des pénalités.

6.2.7 PENALITES

Conforme au règlement standard des rallyes.

6.3. CARNET DE CONTROLE

Conforme au Règlement Standard des rallyes FFSA.

6.4. CIRCULATION

Conforme au Règlement Standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.1. DEPART

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Les voitures seront mises en parc fermé (Place de l'Office du Tourisme à Morzine et son parking souterrain) à l'issue des vérifications techniques et du protocole de départ. Les voitures devront être présentées par l'équipage.

Le départ des voitures sera donné le vendredi 4 septembre 2026 de Morzine.

1^{ère} voiture moderne : 6h30

1^{ère} Alpine A290 : 08h35

7.1.9. OUVREURS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Le concurrent sera responsable de tout manquement de son ouvrier et sera dans l'obligation de suivre les instructions du Directeur de Course. Des pénalités ou amendes pourront être infligées par le Collège des Commissaires Sportifs. Toute récidive sur le même rallye justifiera la disqualification de l'équipage.

7.2 DISPOSITION GENERALES RELATIVES AUX CONTRÔLES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.3. CONTRÔLES DE PASSAGE (CP) – CONTRÔLES HORAIRES (CH) – MISE HORS COURSE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Nouveau départ : Le concurrent pourra réintégrer le rallye après l'entrée de son véhicule en parc fermé au plus tard 30 minutes avant le départ de la 2^e étape, après validation du commissaire technique.

7.3.17. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

7.5.17P SECURITE DES CONCURRENTS

Conforme au règlement Standard FFSA.

7.5.20 SEANCE D'ESSAI

Mise à disposition d'une séance d'essai pour tous les concurrents régulièrement engagés. Elle aura lieu le **jeudi 3 septembre 2026, de 8h30 à 12h30 et de 13h à 17h30**. Une participation financière de **200 €** sera demandée à tous les concurrents, à régler lors de l'engagement.

Seul les membres de l'équipage régulièrement engagés au rallye pourront y participer. Cependant, après accord de l'organisateur et de la personne désignée à cet effet par la FFSA, le copilote pourra être remplacé par une personne titulaire d'une licence. Dans ce cas ses coordonnées (Nom, prénom et numéro de licence) devront être communiquées à l'organisateur au plus tard 48 heures avant le début de la séance d'essais. Au plus tard au départ de la séance d'essai, un commissaire technique vérifiera à minima la conformité des équipements de sécurité des voitures et des équipages.

Toute voiture participant à la séance d'essai devra obligatoirement être stickée.

Toute séance d'essai privée est interdite du 01 juillet 2026 au 6 septembre 2026, même avec l'accord des Maires des communes concernées, sur les routes du département de Haute-Savoie. Toute infraction fera l'objet d'un rapport de l'organisateur au Collège des Commissaires sportifs, qui pourra prononcer une pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification.

7.6. PARC FERME

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

10.1 Remise des Prix

Conforme au règlement du Championnat de France des Rallyes.

Les chèques seront envoyés aux récipiendaires par la Poste, dans la semaine qui suit le Rallye, sous réserve de vérifications finales en cours.

Le montant du tracking sera déduit du montant de l'engagement réel payé.

Les concurrents du classement promotion ainsi que les coupes de marque ne bénéficieront pas des primes prévues à la classe.

CLASSE / NB PARTANTS	10 et plus	5 à 9	Moins de 5
1 ^{er}	100 % engagement	50 % engagement	25 % engagement
2 ^{ème}	50 % engagement		
3 ^{ème}	25 % engagement		

Première féminine : 50% de l'engagement.

Sont considérés comme partants, tous les concurrents autorisés à prendre le départ du rallye.

Engagement = engagement réel payé et plafonné au montant avec publicité de l'organisateur hors géolocalisation.

Les concurrents du classement Promotion, ainsi que ceux des Coupes de marques ne bénéficieront pas des primes prévues à la classe.

Les prix seront ceux de la place réelle du concurrent.

10.2P Classement promotion « Trophée MICHELIN »

Conforme au règlement de ce trophée.

10.3P Coupes et procédure PODIUM et présence salle de presse

La remise des prix se fera sur le podium d'arrivée. Les concurrents classés devront passer sur le podium dans l'ordre de passage suivant :

- Les 3 premiers équipages du classement scratch + 1^{er} du classement Team
- Les 3 premiers équipages du classement CFR 2 roues motrices
- Les 3 premiers équipages du classement « Promotion » (Trophée Michelin)
- Les 3 premiers équipages de la ligue du Sport Automobile Rhône Alpes
- Les 3 premiers équipages du trophée Trophée Alpine
- Les 3 premiers équipages du trophée Clio Trophy France
- Le 1^{er} équipage féminin
- Les 3 premiers équipages du trophée Alpine A290
- Les vainqueurs de chaque classe

Coupe Clio Trophy : Passage obligatoire :

- Les 3 premiers équipages du trophée Clio Trophy France
- Le meilleur performer
- 1^{er} Gentleman
- 1^{ère} Féminine

Trophée Alpine A290 : Passage obligatoire :

Les autres concurrents classés pourront rejoindre directement le parc fermé sans passer sur le podium, s'ils le souhaitent.

A l'issue du Podium, les voitures seront mises de suite en parc fermé (place de l'Office et son parking souterrain).

Les **3** premiers du classement général, du Trophée MICHELIN, des coupes de marques, doivent, si la demande leur en est faite, se présenter en salle de presse (Palais des sports) immédiatement après avoir rempli leurs obligations sur le podium.

AUTRES RÉCOMPENSES

Des coupes et des lots seront remis à des Commissaires de route tirés au sort.